

Département  
du Haut-Rhin

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLÉ  
1 Rue Pierre de Coubertin  
68150 RIBEAUVILLÉ

\*\*\*\*\*

N° : 2012.3.23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

\*\*\*\*\*

Nb de membres  
en exercice :  
35

Séance du 05 juillet 2012  
Sous la présidence de Pierre ADOLPH

Nb de présents :  
30

Nb de procurations :  
2

**OBJET : CREATION DU SPANC**

**POINT 4.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

Cette création fait suite au transfert de la compétence ANC des communes vers la CCPR.

Ce Service Public d'Assainissement Non Collectif sera exploité en régie directe par la CCPR (article L1411-1 et suivants et L2224-1 et suivants du CGCT) et est créé à effet de la présente.

Il aura les caractéristiques suivantes :

**\* Compétences :**

- Contrôle des installations nouvelles et existantes (conception, réalisation et fonctionnement)
- Assistance et conseil aux usagers et personnes morales de droit public pour l'entretien, le fonctionnement ou la réhabilitation (conception, réalisation).

**\* Financement et budget:**

- Budget annexe nomenclature M49 non soumis à TVA (articles L2224-8 et L2224-9 du CGCT).  
Ce budget sera voté lors du prochain conseil
- Redevances :
  - pour les contrôles et les frais exposés
  - pour les prestations de conseils et assistance « assainissement » aux communes et syndicats de la CCPR
- Subventions

**\* Règlement de service :** régira les relations entre service et usagers

*Délibération n° 2012-3-23*

*Page 1/2  
(dont 0 rapport en annexe)*

REÇU EN PREFECTURE  
le 12/07/2012  
Application agréée E-legalite.com  
068-246800577-20120712-2012\_3\_23-DE

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

DECIDE

- De créer, à effet de la présente, un SPANC qui sera exploité en régie directe par la CCPR dans les conditions ci-dessus énumérées.
- De charger le Président ou son représentant des démarches y afférentes et de la notification de la présente.
- D'autoriser le Président ou son représentant de la signature de tout document qui se rapporte à cette création.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme  
A Ribeauvillé, le 12 juillet 2012



le Président,

Pierre ADOLPH